

CARDIO3 BIOSCIENCES

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Rue Edouard Belin, 12
1435 Mont-Saint-Guibert

0891.118.115 RPM Nivelles

(la "Société")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014

Le présent procès-verbal est le compte-rendu des délibérations et décisions prises durant l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 novembre 2014 au siège social de la Société.

1. COMPOSITION DU BUREAU

La réunion est ouverte à 11h00 heures, sous la présidence de Monsieur Christian Homsy.

Monsieur Patrick Jeanmart est désigné comme secrétaire de la réunion.

2. PRÉSENCES

2.1 Actionnaires

Les actionnaires, dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés, au moyen de procurations dûment signées. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque actionnaire ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Le président constate qu'en vertu de la liste des présences, 5 actionnaires sont présents ou valablement représentés, possédant ensemble 751.246 actions.

2.2 Détenteurs de warrants

Les détenteurs de warrants, dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés, au moyen de procurations dûment signées. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque détenteur de warrants ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Les détenteurs de warrants assistent à la présente assemblée générale extraordinaire sans droit de vote.

2.3 Administrateurs

Le président constate que les administrateurs suivants sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire :

- Monsieur Michel Lussier, président du conseil d'administration;
- LSS Consulting SPRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Homsy ;

Le président constate que les administrateurs suivants ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et sont excusés.

- Monsieur Serge Goblet
- Pienter-Jan BVBA, représentée par son représentant permanent Monsieur Chris Buyse ;
- Monsieur Jean-Marc Heynderickx ;
- R.A.D. Sciences BVBA, représentée par son représentant permanent Monsieur Rudy Dekeyser ;
- Madame Chris De Jonghe ;
- Monsieur Hanspeter Spek ; et
- Monsieur William Wijns.

2.4 Commissaire

Le président constate également que le commissaire n'est pas présent à la présente assemblée générale extraordinaire.

3. CONVOCATIONS

Le président constate que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire contenant l'ordre du jour a été publiée, trente jours au moins avant la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire,

- dans le Moniteur belge du 27 octobre 2014 ; et
- dans La Libre Belgique, organe de presse de diffusion nationale, du 24 octobre 2014.

Par ailleurs, le président constate que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale extraordinaire, aux détenteurs d'actions nominatives et de warrants, aux administrateurs et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique, pour les destinataires qui ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant courrier électronique.

Enfin, le président constate que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale extraordinaire, à la FSMA et à une agence de presse.

Par conséquent, le président constate que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 533 et suivants du Code des sociétés et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

4. ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire comporte les points suivants :

- (1) Nomination de Monsieur Danny Wong en tant qu'administrateur de la société ;
- (2) Nomination de Tolefi SA en tant qu'administrateur de la société ; et
- (3) Pouvoirs.

5. DELIBERATIONS ET DECISIONS

L'assemblée générale constate à l'unanimité des voix que l'exposé du président est exact, qu'elle a été convoquée conformément aux articles 533 et suivants du Code des sociétés, qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend chacune des décisions suivantes par vote séparé:

- (1) Sur proposition du conseil d'administration, sur la base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide de nommer Monsieur Danny Wong, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2017, en tant qu'administrateur non exécutif de la société. L'assemblée décide que Danny Wong exercera ce mandat à titre gratuit.

Vote: cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 751.246

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 10,67%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés:

- POUR : 751.246
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- (2) Sur proposition du conseil d'administration, sur la base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide de nommer la société Tolefi SA, représentée par Monsieur Serge Goblet, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2017, en tant qu'administrateur non exécutif de la société. L'assemblée décide que Tolefi SA exercera ce mandat à titre gratuit.

Vote: cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 751.246

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 10,67%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés:

- POUR : 751.246
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- (3) L'assemblée autorise, avec pouvoir de substitution, Monsieur Patrick Jeanmart afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris mais non limité à la réalisation des formalités de publication nécessaires.

Vote: cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 751.246

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 10,67%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés:

- POUR : 751.246
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0



Dans la mesure où tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la réunion est levée à 11h15 heures.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, ce dernier est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires présents ou représentés qui le souhaitent.





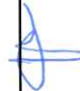



Christian Homsy
Président



Patrick Jeanmart
Secrétaire

Liste des présences à l'AGE du 26 novembre 2014

Nom	Nombre de titres	Représenté par	Paraphe/signature
Sofipole SA	292.846	Patrick Jeanmart	
SRIW SA	290.526	Patrick Jeanmart	
Mr Christian Homsy	134.974		
Mr Patrick Jeanmart	31.186		
Northern Trust Comp	1.714	Marie Vitoux	MV.
Total des actions représentées	751.246		
Mr Christian Homsy	134.974		
Mr Patrick Jeanmart	31.186		
Total des warrants représentés	166.160		